



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

SEANCE DU JEUDI 18 JUILLET 2024

Le jeudi 18 juillet 2024 à 18h00, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 11 juillet 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
52	5	9	12

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, Mme COMUZZI, M. VAREYON, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BOURGEGAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Noël, M. EDET (suppléant de M. VAILLOUD), Mme EMIN, M. FOUILLAND, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, Mme VOLAN.

Excusés : M. ARMETTA, M. GERVASONI, M. ISSARTEL, M. MILLET, M. TORRION.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. DUPONT Jean-François, Mme MANDUCHER, M. MARTINEZ, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN.

Pouvoirs : M. HARMEL (pouvoir à M. PERRAUD), Mme RAVET (pouvoir à Mme COMUZZI), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), Mme COLLET (pouvoir à M. Noël DUPONT), M. de LEMPS (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), Mme FLORE (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. LENSEL (pouvoir à M. THOMASSET), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEGAIS), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI), M. TOURNIER-BILLON (pouvoir à M. COMTET).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Noël DUPONT, Secrétaire de séance.

Station de ski nordique de La Praille - régie ski de fond - fixation des tarifs saison d'hiver 2024/2025.

Rapporteur : M. EMIN

Il est rappelé à l'Assemblée que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond, aux itinéraires raquettes et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique des activités nordiques sur le territoire doit être instituée par délibération du conseil conformément à la Loi Montagne n° 85-30 relative au développement et à la protection de la Montagne (article L 2333-81 du Code général des collectivités territoriales).

Il est précisé que l'activité nordique au niveau du massif du Jura est fédérée par l'association interdépartementale « Espace Nordique Jurassien » (ENJ), regroupant les stations de l'Ain, du Doubs et du Jura, structure à laquelle la station de ski nordique du Plateau d'Hauteville adhère.

L'ENJ répond aux conditions fixées par la Loi Montagne pour la perception et l'affectation de la redevance nordique, et est garante des systèmes réciprocaires inter-sites, interdépartementaux et inter-massif.

Par l'intermédiaire d'une convention avec ENJ, Haut Bugey Agglomération adhère aux principes tarifaires du massif du Jura et de Nordic France pour le domaine nordique de la station du Plateau d'Hauteville.

Il est rappelé que le produit de la redevance nordique doit être affecté à la gestion du domaine nordique, conformément aux articles L 2333-82 et 83 du Code général des collectivités territoriales.

Haut Bugey Agglomération s'engage à reverser à ENJ sous forme de cotisation annuelle comprenant :

- Une adhésion fixe annuelle ;
- Une part variable en 3 tranches, avec des pourcentages dégressif (7% sur la part de CA inférieure à 50K€, 6.5% sur la part comprise entre 50 et 100K€, 5.25% sur la part supérieure à 100K€) ;
- Une péréquation sur la vente de pass massif du Jura, correspondant à l'effort global du site par rapport à la moyenne du massif déterminé selon 3 critères : le nombre de jours d'ouverture, le CA sur la vente des pass massif du Jura et la part des pass séances sur le CA global.

Le ski club de Cormaranche-en-Bugey, U.S.C.B., par le biais d'une convention, est chargé de collecter la redevance sur le site de Cormaranche en Bugey pour le compte de la collectivité. Cette dernière reverse au club en fin de saison, sous forme de subvention, 35% de la redevance collectée par le ski-club, pour ses interventions sur le domaine nordique.

Il convient d'approuver les conventions à passer avec ENJ et le ski club pour la saison 2024/2025, et de fixer les tarifs pour la redevance et les différentes activités gérées sur le site de La Praille toutes saisons : ski nordique, raquettes, biathlon laser, accès aux salles et installations, espace bien-être, école de ski.

Suite à la précédente saison d'hiver avec un faible enneigement, l'Espace Nordique Jurassien a décidé de ne pas augmenter ses tarifs et de prolonger exceptionnellement la première période de promotion et de supprimer la Promo 2 pour les Pass Saison Montagnes du Jura ainsi que le changement des tranches d'âge de 5 à 15 ans pour les Pass Montagnes du Jura appliqué sur tous les tarifs, séances compris.

Il est proposé de voter les tarifs de la redevance suivants :

Enfants moins de 5 ans : gratuit

PASS SAISON NATIONAL

Toutes activités nordiques, sites adhérents à Nordic France

NORDIC PASS National Adulte (à partir de 16 ans)

- Tarif promotionnel (du 01/10/2024 au 15/11/2024).....	205,00€
- Plein tarif (à partir du 16/11/2024).....	240,00€

NORDIC PASS National Jeune (de 5 à 15 ans révolus)

- Tarif promotionnel (du 01/10/2024 au 15/11/2024).....	75,00€
- Plein tarif (à partir du 16/11/2024).....	90,00€

PASS SAISON MONTAGNES DU JURA

Toutes activités nordiques, sites adhérents à Montagnes du Jura et Suisse Romande

PASS SAISON MONTAGNES DU JURA ADULTE (à partir de 16 ans)

- Tarif promotionnel (du 01/10/2024 au 20/12/2024).....	106,00€
- Plein tarif (à partir du 21/12/2024).....	136,00€

PASS SAISON MONTAGNES DU JURA JEUNE (de 5 à 15 ans révolus)

- Tarif promotionnel (du 01/10/2024 au 20/12/2024).....	45,00€
- Plein tarif (à partir du 21/12/2024).....	50,00€

PASS FAMILLE : valable toute la saison, application du tarif en vigueur au moment de la vente. Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuits. Les jeunes de +16 ans sont pris en compte dans la promo Famille mais ne peuvent pas bénéficier d'un Pass offert.

PASS HEBDOMADAIRE MONTAGNES DU JURA

Toutes activités nordiques (hors traineaux), sites adhérents à Montagnes du Jura et Suisse Romande, 7 jours consécutifs à partir de la date d'achat

PASS HEBDO ADULTE (à partir de 16 ans).....	50,00€
PASS HEBDO JEUNES (de 5 à 15 ans révolus) et adulte en situation de handicap.....	33,00€

PASS HEBDO FAMILLE : Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuits.

Gratuité pour les jeunes (5 à 15 ans révolus) en situation de handicap

PASS BALADE MONTAGNES DU JURA

Saison - Itinéraires piétons/raquettes, sites adhérents à Montagnes du Jura et Suisse Romande,

PASS SAISON MONTAGNES DU JURA BALADE ADULTE (16 ans et +).....	47,00€
PASS SAISON MONTAGNES DU JURA BALADE JEUNE (6 à 15 ans).....	22,00€
PASS HEBDO MONTAGNES DU JURA BALADE ADULTE (16 ans et +).....	24,00€
PASS HEBDO MONTAGNES DU JURA BALADE JEUNE (6 à 15 ans).....	12,00€

PASS NORDIQUE SAISON SITE LA PRAILLE

- Tarif promotionnel (du 15/09/2023 au 22/12/2023).....	65,00€
- Plein tarif (à partir du 23/12/2023).....	90,00€
- Licenciés FFS ski-clubs du territoire.....	Gratuit

Frais de port de 2€ pour l'envoi des Pass, quel que soit le nombre de Pass dans la commande

ACCES AUX PISTES

Valable sur le site de La Praille uniquement

- SEANCE ADULTE (à partir de 16 ans).....	7,50€
- SEANCE TARIF REDUIT (jeunes 5 à 15 ans, personne en situation de handicap, ouverture partielle)	4,00€

- SEANCE FIL NEIGE uniquement.....	4,00€
------------------------------------	--------------

TARIF FAMILLE : journée offerte à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Forfait offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuités.

REDEVANCE 2 JOURS CONSECUTIFS

- ADULTE (à partir de 16 ans).....	9,00€
- JEUNES (5 à 15 ans révolus)	6,00€

TARIF FAMILLE : Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Forfait offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuités

ACCES PISTES GROUPES ET SCOLAIRES / SEANCE

- Etablissements scolaires du territoire.....	Gratuit
- Licenciés FFS ski-clubs du territoire.....	Gratuit
- Séance groupes enfants (moins de 16 ans), scolaires, stages.....	1,50€
- Séance groupe adultes +20 personnes.....	4,00€
- Groupe adultes -20 pers 1 gratuité pour 10	
<i>Gratuité pour les accompagnateurs</i>	

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sur présentation d'un justificatif

PASS SAISON MONTAGNE DU JURA : disponible uniquement auprès de l'Espace nordique Jurassien, 50% de réduction

PASS HEBDO MONTAGNES DU JURA : les adultes paient le tarif jeune (33€) et les jeunes ont droit à une gratuité

PASS SEANCE : tarif réduit, ainsi que l'accompagnant

AUTRES TARIFS

- Accès salle hors sac.....	2,00€
- Facturation salle hors sac groupes avec forfait.....	1,00€
- Balade adulte raquettes (payant à partir de 16 ans).....	3,00€
- Location fauteuil tout terrain.....	8,00€
- Baby Praille (séance fil neige et lâché intermédiaire Praille).....	6,00€

ESPACE BIEN-ETRE DE LA PRAILLE

- Accès à l'espace bien être (sauna + bains suédois).....	18,00€
- Accès uniquement sauna.....	13,00€
- Accès uniquement bains suédois.....	13,00€
- Location d'un peignoir.....	2,00€

Réservation par l'Office du Tourisme du Haut Bugey : par convention, 2€ de frais de réservation pour Haut Bugey Tourisme

ECOLE DE SKI DU BUGEY

Cours individuel 1 à 2 personnes.....	40,00€
Prairie individuel 3 à 4 personnes.....	60,00€
Terre Ronde individuel 3 à 4 personnes.....	80,00€
Prairie cours collectif enfant nordique séance.....	17,00€
Prairie cours collectif adulte nordique séance.....	22,00€
Terre Ronde collectif alpin séance.....	27,00€
Cours collectif hebdomadaire (du lundi au vendredi).....	125,00€

Séance d'Initiation au Biathlon..... 9,00€

Réservation par l'Office du Tourisme du Haut Bugey : par convention, 1€ de frais de réservation pour Haut Bugey Tourisme

Facturation groupe / moniteur / heure..... 38,00€

Facturation location des carabines laser / séance..... 60,00€

Biathlon laser famille : 80,00€

Biathlon laser groupes scolaires ou associatifs 12 pers. max 150,00€

Biathlon laser groupes scolaires ou associations 13 à 20 pers. max..... 240,00€

Le Conseil d'agglomération,

Par 64 voix pour,

- **APPROUVE** les tarifs tels que détaillés ci-dessus pour les activités du site nordique de La Praille dans le cadre de la régie « ski de fond ».

- **APPROUVE** les conventions à passer avec Espace Nordique Jurassien et l'U.S. de Cormaranche-en-Bugey pour la saison 2024/2025.

- **DONNE POUVOIR** au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Oyonnax, le 22 juillet 2024.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Station de ski nordique de la Praille - régie ski de fond-fixation des tarifs
saison d'hiver 2024/2025

.....

Date de décision: 18/07/2024

Date de réception de l'accusé 23/07/2024

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 18072024_202494

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240718-18072024_202494-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 6-Station-ski-fixation-tarifs.pdf (99_DE-001-200042935-20240718-18072024_202494-DE-1-1_1.pdf)